

DÉCLARATION

DE

L'ARCHEVEQUE ET DES EVEQUES

DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE QUÉBEC

CONCERNANT CERTAINS ÉCRITS PUBLIÉS
CONTRE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Nous soussignés, Archevêque et Evêques de la province ecclésiastique de Québec, réunis comme conseil supérieur établi par la bulle "Inter varias sollicitudines" pour la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire, de la foi et des mœurs, dans l'Université Laval, avons reçu de cette Institution une plainte contre certains écrits récents dans lesquels se trouve une foule d'accusations diverses contre elle. Faisant droit à la dite plainte en vertu des pouvoirs à nous confiés par un règlement apostolique de 1877, déclarons et ordonnons ce qui suit :

I. Ces accusations n'ayant pas été portées devant notre tribunal, nous devons les regarder et nous les regardons en effet comme non avenues, jusqu'à ce que les accusateurs se soient présentés régulièrement devant nous avec des plaintes nettement formulées et en aient fait la preuve régulièrement.

II. Nous regardons les auteurs de ces écrits comme coupables entre autres des fautes suivantes :